

cation, *Maria, refugium peccatorum*, etc. On a dit plus haut que l'on gagne 500 jours d'indulgence en assistant dévotement à cette messe.

Autant que possible encore, tous les premiers samedis de chaque mois, le saint sacrifice de la messe sera célébré pour le repos éternelle de tous les confrères défunts. Cette messe sera célébrée pour le repos éternel de toutes les confrères défunts. Cette messe sera précédée et suivie des mêmes prières que celles des autres samedis, auxquelles prières on ajoutera le *De profundis*, avec l'oraison *Fidelium*, etc.

X.

Quoiqu'il n'y ait aucune cérémonie prescrite pour l'admission dans la confrérie, il est néanmoins convenable de donner quelque solennité à cette admission. En conséquence, il serait bon de ne recevoir les associés que les jours où il y aura office ou exercice public de la confrérie. A la fin de ces exercices, et avant la bénédiction du très saint sacrement, lorsqu'elle devra avoir lieu, les personnes à agréger se présenteront devant l'autel, sur lequel on allumera les cierges. Chacune d'elles tenant un cierge allumé, et s'étant mise à genoux, le directeur ou autre prêtre autorisé à recevoir dans la confrérie, récitera le *Veni*,